

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

AIDE À L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Cette aide est attribuée aux employeurs pour l'embauche des personnes ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) quel que soit leur âge, en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée d'au moins trois mois, pour une rémunération inférieure ou égale à deux fois le salaire minimum horaire de croissance. Le montant de l'aide s'élève au plus à 4000 € par salarié et il est versé à l'employeur trimestriellement sur une année par l'Agence de service et de paiement pour le compte de l'État. **Cette aide s'applique aux embauches réalisées par une entreprise ou une association entre le 1er septembre 2020 et le 31 décembre 2021.**



ASSOCIATIONS

SOUTIEN AUX EMPLOIS DES JEUNES DANS LE SPORT ET L'ÉDUCATION

Ces postes, au nombre de 2000, sont soutenus dans des associations intervenant dans les champs de l'éducation, de l'animation ou de la cohésion sociale. Ils sont financés par l'État, via le fonds de coopération jeunesse et éducation populaire (FONJEP) pour un montant de 7 000 € par an pendant 3 ans. Ce fonds est destiné aux associations qui embauchent des jeunes de 18 à 30 ans. **Ces aides sont distribuées au fil de l'eau depuis le début de l'année 2021.**



COLLECTIVITÉS

PLAN RÉNOVATION DES PONTS

En France environ 30 000 ponts présenteraient des risques de structure. La méconnaissance de l'état réel de ces ponts freine la prise de décision au sein des collectivités. La Banque des Territoires a donc conçu une solution clés en mains qui comprend : un pré-diagnostic du parc pour cibler là où concentrer les efforts, des crédits d'ingénierie pour réaliser des études avancées sur les ponts en risques et des financements comprenant des prêts à très long terme ou des fonds propres. **Les demandes d'aide se font directement auprès de la Banque des Territoires.**



DÉPLOYER DU WIFI DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

Le guichet permet le déploiement du wifi dans les bâtiments des administrations des ministères et des opérateurs publics. Ce déploiement doit permettre ou favoriser l'essor de nouveaux usages en mobilité. Ce guichet permet un cofinancement des projets jusqu'à 75% du coût total du projet, 25% restant à la charge de l'administration porteuse du projet. Le guichet est ouvert **jusqu'au 31 décembre 2022.**



ENTREPRISES

ACCÉLÉRATEUR TRANSFORMATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Cet appel à projet est ouvert aux entreprises faisant partie de la filière « transformation et valorisation des déchets » qui souhaitent être accompagnées dans le développement de leur activité dans une économie circulaire, compétitive et respectueuse de l'environnement. L'accompagnement est un parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de 6 séminaires de formation collective et de la mise en réseau pour développer des relations business durables. Les candidatures peuvent être déposées **jusqu'au 8 mars 2022.**

